

Conseil Municipal du 6 novembre 2014

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE, - M Thierry BONVOISIN - M Pascal DROCCHI Adjoints - M Michel DABOUT - M Alain FAURE — M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE — M Olivier PONTHEU- Mme Catherine FILIPOV- Mme Michelle LEGRY

Conseillers excusés : Mme Martine LETARTRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DROCCHI – M. Philippe GANNE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT - Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à Monsieur Thierry BONVOISIN

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEU.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une toute récente réunion au sein de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, la mutualisation a été évoquée notamment par regroupement pour l'achat de fournitures, de logiciels, de matériels spécifiques... Une réflexion est également ouverte par rapport au personnel

TRAVAUX : CHAUFFAGE DE L'ECOLE – RESTAURANT DU CASINO ET LOGEMENT

ECOLE

Après différentes visites de Messieurs BONVOISIN et DROCCHI à l'école publique primaire Patrick GRAINVILLE, ceux-ci ont décelé que plusieurs radiateurs devaient être changés afin d'assurer une pleine sécurité par du matériel beaucoup plus moderne et performant.

Après demande de devis Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de Monsieur David DELAMARE

A savoir :

Pour la classe mobile : Investissement pour la fourniture d'un radiateur à gaz et la pose pour un montant de 3 313.17€

Pour la classe maternelle : investissement pour la fourniture d'un radiateur à gaz et la pose pour un montant de 3 443.17€

BATIMENT communal « LE CASINO »

TRAVAUX RELATIFS A LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES : reprise des eaux usées et pluviales - drain pour la récupération des eaux du grand mur arrière de soutènement

Proposition de l'entreprise ESTEVES : 3288€ H.T soit de 4 185.60€ TTC - Proposition de l'entreprise LAMBERT : 4130€ H.T soit 4956€ TTC

Le Conseil Municipal confie ces travaux à l'entreprise ESTEVES.

Par ailleurs, il est évoqué la nécessité de réaliser un local WC handicapés au rez de chaussée du bâtiment à gauche du grand escalier et d'effectuer des travaux de fonctionnalité au sein de la cuisine de cet établissement ;

Après discussion et pour préserver toute équité entre les entreprises, il est décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour ces deux typologies d'intervention et de travaux.

Chaque entreprise intéressée devra se rendre sur site et proposer par plan les modalités de ces deux aménagements. Prise de rendez-vous devra être programmée avec l'Adjoint en charge des travaux pour se rendre sur les lieux.

Chaque devis sera étudié en commission municipale des travaux.

ASSURANCE / FRANCHISE

Du vandalisme a été perpétré le samedi 1^{er} novembre vers 23 heures sur le véhicule stationné sur une des deux places réservées à la mairie. Invité en tant que Maire par la Confrérie pour les 10 ans du carrefour du Singe en Hiver et notamment pour le feu d'artifice identique à celui du film, Monsieur le Maire n'a malheureusement pu que constater des dégradations perpétuées sur tout le côté droit de son véhicule : nombreuses rayures très profondes sur la peinture. Après appel à l'assureur de la Commune, la compagnie AXA, celui-ci indiquait la non prise en charge de ces dégradations. La société d'assurance de Monsieur le Maire et ce, à titre personnel, prend ce sinistre en charge mais laisse une franchise de 328€ à charge de l'assuré. Plainte a été déposée à la gendarmerie nationale de Pont l'Evêque. Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge le montant de la franchise.

URBANISME : LEVEE DE LA RESERVE FONCIERE N° 52

Sur la base du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) voté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie en date du 22 décembre 2012 et modifié le 23 novembre 2013, il s'avère qu'un certain nombre de réserves foncières ont été prévues dans ce document d'urbanisme au profit de la commune de VILLERVILLE. Il en est ainsi de la réserve foncière n°52. Depuis la refonte du club nautique durant l'été 2014 et qui n'est plus géré sous forme associative mais en régie municipale, le site a été repensé notamment en utilisant de façon plus fonctionnelle l'ensemble des parcelles dévolues aux différentes activités nautiques. La réserve foncière n°52 est donc levée.

ACHATS DE MATERIEL

Monsieur le Maire a reçu une demande des services techniques pour l'achat d'une fendeuse qui servira notamment pour fendre le bois qui est mis ensuite en vente.

Un devis a été demandé à l'entreprise ANNE ET FAYE MOTOCULTURE dont le montant est de 2316.60 HT. D'autre part, un devis pour une lame à neige a été demandé près des Etablissements LE CLERC, après négociation de prix le montant HT est de 2 600€. La commune donne son accord de principe

Ces achats seront réalisés après étude du budget d'investissement.

CHANGEMENTS DE FENETRES

Monsieur le Maire informe que plusieurs fenêtres sont à changer dans des logements communaux, dont des devis ont été sollicités pour :

Le 59 rue du Général Leclerc :

Fourniture et pose d'un châssis fixe en PVC pour un montant T.T.C. de 284.40€

Au carrefour du Singe en Hiver :

Fourniture et pose de 5 fenêtres en PVC pour un montant total T.T.C. de 2 018.40€

Au 1 rue de l'Eglise :

Fourniture et pose de 2 fenêtres en PVC pour un montant total T.T.C. de 1190.40€

Le Conseil municipal valide ces travaux

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA C.N.P ASSURANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Reconduction d'un contrat C.N.P pour le personnel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 pour les agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et les agents non titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. Les garanties notamment souscrites sont : le décès, maladie ou « accident de la vie privée », maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ALIMENTATION DES BATIMENTS DES COLLECTIVITES

Afin de pouvoir négocier de meilleurs tarifs pour l'électricité, Monsieur le Maire propose que la commune de Villerville adhère à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des bâtiments de la collectivité, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, les membres du Conseil municipal acceptent.

SDEC PRISE EN CHARGE du RESEAU ECLAIRAGE FEE DES CRENNIERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune compte de nouveaux administrés qui viennent d'emménager à la résidence de la Fée des Crenniers, rue Lucien Coutaud. Monsieur le Maire rappelle que lors de la vente des parcelles à la DP INVESTISSEMENTS un accord avait été conclu pour que la commune prenne en charge l'entretien du réseau électrique selon les modalités arrêtées par le SDEC ENERGIE. Accord du Conseil Municipal.

PRISE EN CHARGE ASSURANCE DE L'A.P.E.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu le nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves. Au vu des comptes actuels, les membres de l'APE ne peuvent pas régler les frais d'assurance pour l'année 2014-2015. La commune prendra directement en charge l'assurance de l'APE soit 110€. Accord du Conseil Municipal.

TAXE DE SEJOUR 2015 CAMPING DE LA BRUYERE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la taxe de séjour forfaitaire annuelle du camping de la Bruyère est actuellement de 83€. Monsieur le Maire propose que pour l'année 2015 le même montant soit reconduit. Accord du Conseil Municipal

INVESTISSEMENT : création de voirie

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2014, une délibération n° 103-2014 a été prise pour l'élargissement de la jonction du chemin des Terrois et de la RD513 dont les travaux viennent d'être réalisés par l'entreprise de FERAUDY. Afin de terminer la réalisation de ce projet de création de voirie, Monsieur le Maire propose l'achat d'enrobé à chaud. Un devis a été demandé à Multi-Pierres. Le montant de ce devis est de 2920.00€ H.T soit un montant de 3 504.00€ T.T.C. Accord du Conseil Municipal.

COMMUNE DE VILLERVILLE SOLLICITANT LA PROLONGATION DE LA DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

Vu le classement la commune de VILLERVILLE, par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2010, dénommée « commune touristique» pour une durée de 5 ans, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette demande auprès des services de l'état pour une nouvelle période de cinq années. Accord du Conseil Municipal.

ADHESION AU P.E.T.R. de PAYS D'AUGE EXPANSION APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande émanant de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été faite afin de délibérer de l'approbation du projet et des statuts du P.E.T.R (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dénommé Pays d'Auge Expansion. Accord du Conseil Municipal.

AIDE POUR STAGE INTERDISCIPLINAIRE A LA MONTAGNE

Monsieur le Maire informe que des administrés ont adressé une demande pour une aide afin que leur fils puisse par le biais de son collège séjourner une semaine à Orcières Merlette pour un stage interdisciplinaire. Le montant est de 300 euros. Un montant de 100 euros sera versé directement à la mairie de Trouville Sur Mer et sur présentation de justificatifs. Accord du Conseil Municipal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

